



# LA FÉDÉRATION HORLOGÈRE

## SUISSE

### ABONNEMENTS

Un an Six mois  
 Suisse . . . Fr. 6.— Fr. 3.—  
 Union postale » 12.— » 6.—  
 Les abonnements étrangers se paient d'avance

Paraissant le Mercredi et le Samedi à La Chaux-de-Fonds  
 On s'abonne à tous les bureaux de poste

### ANNONCES

suisse 20 ct., offres et demandes  
 de places 10 ct. la ligne,  
 étrangères 25 centimes la ligne  
 Les annonces se paient d'avance

Organe de la Chambre suisse de l'Horlogerie, des Chambres de commerce, des Bureaux de contrôle et des Syndicats professionnels

Les Consulats suisses à l'étranger reçoivent le journal

Bureau des Annonces : HAASENSTEIN & VOGLER, 51, rue Léopold Robert, LA CHAUX-DE-FONDS et succursales en Suisse et à l'étranger

### Une inscription abusive au registre du commerce

On se souvient de la campagne furieuse et déplacée faite par l'association des horlogers détaillants contre l'autorisation accordée, au groupe de l'horlogerie, de pouvoir vendre au détail à l'Exposition avec livraison immédiate, conformément à l'article 9 du *Programme général et organisation*. Dans leur ardeur intempestive, les détaillants n'avaient pas hésité à solliciter le concours d'associations étrangères et de proférer des menaces, non seulement contre les exposants qui pratiqueraient la vente au détail, mais contre l'Exposition elle-même.

Aussi, est-ce avec une surprise extrême que les intéressés ont pu lire, dans le n° 131 de la Feuille officielle suisse du commerce, du 8 juin 1914, une inscription au Registre du commerce de Berne, dont voici la traduction :

4 juin 1914. — Groupement commercial des horlogers détaillants de la ville de Berne, *Berthoud, Lenz & Turler*, société en nom collectif ; vente d'horlogerie à l'Exposition, pavillon du groupe 28, Berne.

L'autorisation de vendre avec livraison immédiate a été accordée au groupe 28, soit aux maisons d'horlogerie qui exposent dans le groupe.

Les horlogers détaillants de la ville de Berne, qui ont constitué, pour la circonstance, un groupement commercial pour vendre de l'horlogerie dans le pavillon du groupe 28, ne figurent pas au nombre des exposants et ne pouvaient y figurer parce qu'ils ne sont pas fabricants d'horlogerie.

Il en résulte qu'ils s'attribuent un droit qu'ils n'ont pas, en s'inscrivant au registre du commerce comme groupement commercial de vente au pavillon de l'horlogerie et que leur présence à ce titre, dans ce pavillon, ne peut être tolérée.

Il en résulte aussi que leur constitution en société poursuivant un but illicite est sans valeur et qu'ils auraient raison de réclamer, avant que les organes compétents ne les y obligent, la radiation de leur inscription au registre du commerce.

### Les marques de fabrique aux Indes britanniques

Des difficultés récentes, survenues à des exportateurs d'horlogerie aux Indes britanniques à propos de marques de fabrique, ont donné l'occasion, à un directeur des douanes, de communiquer ce qui suit, à une maison suisse d'horlogerie :

« J'ai l'honneur de vous informer qu'une grande quantité de montres portant le mot *Nizam* ou *Sirocco* sur le cadran, sans l'indication du pays d'origine, sont introduites ici. Sur d'autres montres est marqué *Swiss made* en dessous de la seconde entre 7 et 5 heures, ce qui est contraire à la loi des marques de fabrique qui exige que l'indication d'origine soit tout près de l'autre inscription. »

Ces exigences sont, paraît-il, conformes aux exigences de la législation sur les marques de fabrique et aux dispositions en vigueur à ce sujet, dans cette colonie.

En ce qui concerne la désignation « *Nizam* », titre d'un prince tribulaire, il s'agit en effet d'un nom indien exigeant la mention du pays d'origine (*made in...*).

Relativement à la désignation « *Sirocco* », le fait que des noms de fantaisie, employés dans la langue anglaise, le sont aussi dans d'autres langues, comme par exemple « *Phénix* », « *Sardar* », « *extra* », « *patent* », nécessite l'indication d'origine, ceci pour le motif que d'autres langues que l'anglais ne sont en général guère familières aux Indous.

Dans le cas, où l'indication d'origine est exigée, il est de rigueur qu'elle soit apposée en caractères aussi grands, apparents et indélébiles que ceux de la fausse marque et à proximité immédiate (*in close proximity*) de celle-ci.

### On va modifier le règlement français concernant les marques de fabrique et de commerce sur les objets importés.

Les ministères français du commerce et des finances viennent d'être saisis d'un projet de modification du règlement en vigueur concernant les marques de fabrique et de commerce sur les objets importés. Le règlement nouveau établirait une

distinction fondamentale entre les maisons étrangères ayant une fabrique en France et les maisons étrangères n'ayant en France qu'une maison de vente ou un simple dépôt.

Les premières, afin d'éviter toute confusion de nature à faire croire que les marchandises importées par elles sont d'origine ou de provenance française, devront apposer sur leurs articles, de façon apparente et indélébile, la mention « importé de... » ou « fabriqué en... », suivie du nom du pays d'origine.

L'importation de tous autres articles sera prohibée.

Les maisons étrangères n'ayant en France qu'une maison de vente ou un simple dépôt pourront exporter leurs produits sans la mention « importé de... ». Mais, pour bénéficier de cette tolérance, ces maisons ne devront rien tenter pour tromper l'acheteur sur l'origine exacte de la marchandise.

Ce projet, inspiré par un libéralisme de bon aloi, devrait logiquement satisfaire les chauvins français et les importateurs honnêtes... Ils le sont tous.

{Bulletin commercial et industriel suisse.

### Importation d'horlogerie au Canada

Voici d'après le *Jewellers Circular*, le tableau des importations de montres et parties de montres au Canada pendant les 10 mois finissant en janvier 1914 et leur comparaison avec la même période de l'année précédente.

		1. — Montres.	
		1913	1914
Angleterre . . .	Dollars	25.201	33.038
Etats-Unis . . .	»	14.375	17.281
France . . . . .	»	8.847	8.562
Suisse . . . . .	»	43.171	57.921
Autres pays . . .	»	8.869	2.125
Total . . . . .	Dollars	100.463	118.927
		2. — Boîtes de montres et parties des dites.	
		1913	1914
Angleterre . . .	Dollars	15.843	17.011
Etats-Unis . . .	»	88.937	91.555
Suisse . . . . .	»	55.968	58.450
Autres pays . . .	»	10.071	9.618
Total . . . . .	Dollars	170.819	176.634

### 3. — Mouvements de montres et parties des dits.

	1913	1914
Angleterre . . . Dollars	77.191	68.935
Etats-Unis . . . »	733.194	650.852
France . . . »	17.644	33.491
Suisse . . . »	304.343	325.529
Autres pays . . . »	20.459	13.794
Total . . . Dollars	1.452.831	1.092.601
Total général . . . Dollars	1.424.113	1.388.162

La part pour la Suisse est :

pour les montres . . . . .	48,71 %
pour les boîtes de montres . . . . .	33,09 %
pour les mouvements . . . . .	29,72 %
et pour le total . . . . .	31,84 %

### Une nouvelle concurrence du petit commerce

Sous les formes les plus diverses, sous des étiquettes très différentes, on s'ingénie à susciter des concurrents au commerce de détail.

Nous avons souvent parlé des coopératives, dont le but social a séduit de nombreux consommateurs, sans parler de certains avantages matériels que l'on publie bien haut pour attirer le public.

Aujourd'hui des personnes, d'ailleurs fort bien intentionnées, nous en sommes certains, viennent de créer une société appelée « Pestalozzia », dont le but est de recueillir et d'élever les enfants délaissés, abandonnés ou exploités.

Aussi bien n'est-ce pas le but excellent de cette société qui a provoqué quelque inquiétude dans le petit commerce, mais bien les moyens qu'utilisera cette société, qui s'est constituée en maison commerciale pour la vente des cafés, thés et savons.

C'est donc un commerce, dont les gérants chercheront à réaliser des bénéfices, mais avec promesse d'affecter ces bénéfices à une œuvre de bienfaisance.

Il est bien probable que cette nouvelle société philanthropique trouvera davantage de facilités de crédit que tel ou tel petit commerçant; elle aura, par ses protecteurs, des moyens d'investigation et d'action plus puissants qui lui procureront les denrées nécessaires à un prix aussi bas que possible. Ce sera une concurrence d'autant plus sérieuse pour le petit commerce qu'elle apparaîtra comme désintéressée et point déloyale.

Mais ce sera une pierre de plus apportée, inconsciemment sans doute, à l'édifice qui, peu à peu, écrase toute une classe de nos concitoyens, nous voulons parler de ces tout petits et modestes commerçants, dont le seul gagne-pain et la seule ressource sont constitués par des bénéfices journaliers parfois si minimes qu'un ouvrier dont tous les enfants sont aux colonies de vacances en sourirait.

Nous voudrions bien que quelqu'un eût le dévouement et le temps de faire une petite enquête sur les gains que réalisent certaines petites épiceries, dans les quartiers modestes! On découvrirait des situations plus pitoyables et dignes de compassion que beaucoup d'entre celles qui provoquent l'activité de bienfaiteurs insuffisamment renseignés.

Faut-il encore augmenter cette classe de petits commerçants miséreux? Faut-il, par un commerce dit de bienfaisance, ajouter encore à la misère d'autrui?

L'argent ainsi recueilli — et qui soulagera les misères de quelques enfants — sera-t-il une compensation suffisante de l'appauvrissement nouveau de petits négociants?

Nous ne le pensons pas, et si les conversations que nous avons entendues reflètent bien l'opinion, cette nouvelle œuvre, au point de vue social, n'aura pas un bilan bien brillant, elle aigrira encore un peu plus une classe laborieuse, modeste et honnête, et cela dans un moment de ralentissement des affaires; elle ajoutera quelques déconfitures à celles qui se publient ou qu'on ne publie pas, et le nombre des déshérités en sera plus accru que diminué. C'est l'autre face du commerce philanthropique de « thés, cafés et savons ». Cette face-là, il faut aussi la considérer.

*Revue économique du canton de Vaud.*

### Trusts canadiens

Grâce à une politique consciente de son but, grâce aussi à une bien plus grande influence

exercée par l'Etat, le Canada avait, jusqu'ici, réussi à empêcher sur son territoire la constitution de trusts; et ceux-ci semblaient devoir rester, sur le continent américain, un phénomène plus particulièrement spécial aux Etats-Unis.

Or, il vient de se fonder à Ottawa un trust gigantesque, qui, sous le nom de Canadian Transportation Lines Company, englobe presque toutes les lignes de navigation intérieure du pays. Les recettes de ces lignes s'élèvent déjà à près de 125 millions par an; et il est hors de doute que le trust saura les accroître encore notablement.

Ce trust se propose de concurrencer les lignes de navigation américaines et de détourner vers les ports canadiens les transports de céréales des plaines de l'ouest, lesquels, jusqu'à ce jour, se dirigeaient vers les ports américains du Pacifique.

Il ne faut donc pas, pour le moment, s'attendre à un relèvement de tarifs et, par suite à un préjudice causé au public, bien que le trust soit le maître de presque tout le trafic des marchandises et des voyageurs sur les eaux canadiennes. La Canadian Transportation Lines Company tournera plutôt son effort du côté d'une vaste politique de transports; et, pour écarter la concurrence américaine, il lui faudra même, dans certains cas, baisser les prix actuels.

Quoi qu'il en soit, constatons que les trusts commencent à pénétrer au Canada et que ce pays, où les problèmes économiques paraissent jusqu'alors si faciles à résoudre, va voir aussi se poser devant lui la grave question de l'étatisation des monopoles privés.

*Solidarité horlogère.*

### La nouvelle législation russe sur les sociétés et les doléances de l'industrie russe

Nous avons relaté les dispositions nouvelles préparées par le ministère russe en vue de modifier la législation sur les sociétés, en ce qui concerne notamment les restrictions à apporter à la participation des israélites à l'administration des sociétés anonymes.

Les mesures projetées ont provoqué une vive émotion dans les milieux industriels, et ont donné lieu, au congrès de Pétersbourg, à un vif débat dont la sanction a été l'envoi d'un télégramme pressant à M. Goremykine.

Nous empruntons au correspondant de l'*Information* à Pétersbourg les détails qui suivent :

Dans le rapport déposé par M. Novossaloff, on fait ressortir que les israélites ne fournissent pas leurs capitaux à des entreprises dont l'administration leur est interdite. Et cette entrave à l'industrie est instituée au moment où elle a besoin de l'afflux de capitaux. Mêmes observations au nom des industriels de Bakou, présentées par M. Glasberg.

M. Poplasky, industriel de Moscou, a fait remarquer qu'autrefois on enquêtait un banquier sur sa solvabilité, maintenant on l'enquête sur sa religion. M. Riabouchinsky a observé que les mesures n'atteignaient pas seulement les israélites, mais tous les sujets russes, puisque l'industrie a besoin de capitaux.

Finalement, le Congrès a décidé de s'adresser d'abord au Gouvernement et, au cas où la démarche serait infructueuse, d'aller devant l'empereur.

C'est dans ce but qu'il a adressé à M. Goremykine le télégramme dont nous parlons ci-dessus.

Dans ce télégramme, les industriels, après avoir protesté contre les entreprises fiscales, exposent que les limitations nouvelles en matière de sociétés par actions amèneront nécessairement une diminution de l'afflux des capitaux, ce qui placera l'industrie dans une situation intolérable. Tandis que la demande s'accroît toujours davantage, les difficultés qui s'opposent à l'afflux des capitaux écartent, pour un temps indéterminé, le développement désirable de l'industrie. D'autre part, les inquiétudes proviennent aussi de l'action pénale intentée à l'occasion des ententes industrielles, ententes où il convient de voir des manifestations nécessaires et parfaitement normales de la vie industrielle: le gouvernement lui-même avait reconnu nécessaire de régulariser la législation au sujet de ces ententes.

### La marque syndicale

La fédération anglaise des ouvriers des moulins à papier est la troisième qui introduisit la marque syndicale pour protéger les produits fabriqués dans des conditions conformes aux revendications ouvrières. Jusqu'à présent, seuls les chapeliers et les ouvriers de la chaussure avaient la marque syndicale. Ces deux organisations disent que ce moyen a été employé avec succès.

### Les syndicats italiens en 1913

Les syndicats italiens ont eu une année de grande activité et ont accompli de rapides progrès. Selon le rapport officiel du bureau de statistique, ils augmentèrent de 111,155 membres en 1913, soit de 865,502 à 972,667, répartis dans 7,835 groupes. En 1907, le nombre des adhérents était de 684,046, en 1909 de 843,811 et en 1911 de 847,540. Une stagnation de plusieurs années semble être définitivement dépassée.

De l'effectif total, les syndicats libres ont 689,599 membres (1912: 639,670), les organisations catholiques 113,380 (108,021) et les groupes isolés 160,688 (112,811) membres. Les Chambres du Travail groupaient 622,298 membres contre 528,151, les Fédérations 220,591 contre 205,225 l'année précédente. Les efforts pour grouper les organisations d'industrie et de métier de tout le pays en fédérations nationales ne font que des progrès très lents.

Les ouvriers agricoles et les fermiers sont au nombre de 286,181 dans les syndicats rouges, 52,267 chez les catholiques et de 130,521 sont groupés dans les associations diverses.

### Les affaires en Angleterre

Le commerce, à Londres, est dans un état de grande dépression et dans nombre d'établissements les ouvriers sont occupés seulement les deux tiers de la journée.

Le total des exportations et des importations est en forte diminution comparé aux chiffres de l'année précédente. Les voyageurs de Birmingham et de Sheffield venant à Londres se plaignent vivement du maigre résultat de leur voyage, et en conséquence abrègent leurs visites ou augmentent l'intervalle entre elles.

La situation politique seule, quoiqu'y ayant une grande part, ne suffit pas à expliquer ce recul des affaires.

Le 14 avril s'est ouverte à Londres une exposition anglo-américaine, de laquelle on espère d'heureux résultats pour les relations d'affaires entre les deux pays.

Le Jewellers Circular où nous prenons les renseignements qui précèdent, profite de l'occasion pour couper les ailes au canard qui a pris son vol il y a quelques semaines à Paris, et selon lequel la valeur des perles serait en baisse de 25 %.

Tous ceux qui s'occupent du commerce des perles savent que ce bruit est dénué de tout fondement; il n'en cause pas moins un préjudice au point de vue des affaires.

\* \* \*

Les renseignements qui précèdent concernent spécialement l'orfèvrerie et la bijouterie; ils doivent s'appliquer aussi par analogie à l'industrie horlogère.

### Miralite (nouveau métal)

Ce nouveau métal aurait été découvert récemment par un métallurgiste français du Canada, du nom de St-Laurent, et présente plusieurs qualités remarquables.

La densité est à peu près égale à celle de l'aluminium; il ne se ternit pas et est à peu près aussi maléable et ductile que l'or. En le laminant ou en le forgeant, on en augmente sensiblement la dureté. La rouille n'a aucune prise sur lui, pas plus que l'eau de mer, et il résiste à l'action de la plupart des acides. Une expérience intéressante a été faite en plongeant un fragment de ce métal dans l'eau de mer pendant six mois, soit pendant le trajet d'un navire de l'Angleterre à la Nouvelle-Zélande et retour. A la fin du voyage, le métal était aussi poli qu'au début.

Voilà, en effet, bien des qualités. Il ne manquerait plus à ce métal que d'avoir la couleur

de l'or et d'être susceptible de recevoir le même poli pour que le métal précieux par excellence perde singulièrement de sa valeur. Heureusement que le journal d'où nous tirons ces renseignements, quoique américain, ne va pas jusque là.

**Liberté du travail !**

Dans la *Solidarité horlogère* du 23 mai 1914, lisons-nous dans ce journal, a paru un article du Comité des boîtiers de Bienne invitant les ouvriers désirant permuer sur l'or, à s'adresser au Comité. Ceci pour éviter des abus dans l'application de l'article 10 du contrat collectif réglant les mutations et permutations.

La *Fédération horlogère*, l'infailible organe patronal, dans son numéro du 27 mai 1914, s'empresse de reproduire cet article et, avec son sérieux habituel, l'intitule : *Liberté du travail*.

L'organe des patrons eût été bien mieux inspiré en rappelant à ceux-ci le respect du contrat collectif et d'appliquer eux-mêmes la formule Liberté du Travail.

En outre, la même *Fédération horlogère* avoue dans son numéro du 30 mai que les fabricants de boîtes en or ont décidé de fermer le samedi toute la journée.

L'acharnement avec lequel les patrons cherchent à augmenter leur personnel nous fait prévoir que dorénavant le samedi ne figurera plus comme jour de travail.

La dernière statistique du Contrôle nous donne de précieux renseignements, le chômage est toujours plus fréquent et le nombre des boîtes contrôlées a augmenté de 33,628 pièces or, seulement pour les quatre premiers mois de l'année 1914, en comparaison de la période correspondante de 1913.

Ce n'est donc pas pour cause de chômage que les fabricants de boîtes or ferment le samedi comme l'annonce leur circulaire mensuelle, mais bien parce que les patrons veulent faire produire en quatre ou cinq jours l'ouvrage de six jours.

M. Huguenin ferait bien de parler de la liberté du travail aux patrons du Leberberg, qui ont empêché leurs ouvriers de gagner leur pain parce que ceux-ci réclamaient le droit d'association prévu dans la Constitution fédérale. M. Huguenin ferait mieux de parler de liberté du travail aux patrons qui par la simple « liste noire » empêchent une quantité d'ouvriers de travailler ? M. Huguenin ferait mieux de ne pas causer de corde dans la maison d'un pendu ; qu'il lise le règlement de la Société suisse des entrepreneurs qui se publie dans la *Solidarité*. Nous lui demandons que sous le titre *Liberté du Travail*, il veuille bien reproduire ce document dans son journal !!!

Une petite réponse, Monsieur, s. v. p.

L'auteur de l'article ci-dessus a dû se frotter les mains, après en avoir écrit la dernière ligne. Voilà le rédacteur de la *Fédération* cloué, se sera-t-il dit.

Mais pas du tout : les entraves à la liberté du travail nous déplaisent d'où qu'elles viennent ; mais il faut distinguer, et, pour prendre un exemple, ce n'est pas porter atteinte à cette liberté que de réduire les heures de travail, quand le personnel n'est pas régulièrement occupé durant les heures prévues par l'horaire d'une fabrique.

Quant aux patrons du Leberberg, ils réclament le droit d'occuper, à leur gré, des ouvriers syndiqués ou non syndiqués, ce qui est parfaitement juste et le sera, tant que la législation n'aura pas prévu le syndicat obligatoire.

Et, pour la Constitution fédérale, nous dirons que si elle prévoit le droit d'association, elle ne garantit nullement le droit que s'arrogent certains syndicats professionnels, d'obliger les ouvriers qui n'y tiennent pas à faire partie d'un syndicat quelconque.

Mais le plus insupportable des abus est celui que commettent les organisations ouvrières, quand elles interdisent à une catégorie de travailleurs de changer de

profession sans autorisation ! Ce retour au moyen âge et à ses corporations nous permet de dire, une fois de plus, que les socialistes d'aujourd'hui sont devenus, sous prétexte d'organisation du travail, de parfaits réactionnaires.

**Soudure pour l'aluminium**

Voici, d'après un journal américain, la composition d'une soudure pour l'aluminium, qui, par nos temps de grand développement de l'automobilisme, peut être de nature à intéresser nos lecteurs :

Étain . . . . .	32 parties
Grenaille de laiton . . . . .	8 »
Aluminium . . . . .	1 »
Phosphure d'étain . . . . .	1 »

Faire fondre l'aluminium et le laiton dans un creuset. Lorsque la masse est bien en fusion, y ajouter l'étain et remuer vivement. Ensuite retirer le creuset du feu pour y ajouter l'étain phosphoré et verser la masse dans des moules étroits et allongés. La soudure est prête à être employée.

Son point de fusion est si bas, qu'elle peut être utilisée pour des feuilles d'aluminium aussi bien que pour n'importe quel alliage de zinc et d'aluminium.

Un point essentiel est de maintenir serrées l'une contre l'autre les pièces à souder. S'il s'agit d'objets de petites dimensions, ils pourront être serrés à l'étau.

Voici les détails de l'opération, telle qu'elle est pratiquée dans une grande fabrique d'automobiles américaine.

Commencer par nettoyer et racler proprement la surface des pièces à souder, ensuite les chauffer au moyen d'un soufflet à gaz et approcher le bâton de soudure de la flamme, de façon que la soudure commence à fondre et adhère aux surfaces à souder ; elle ne se répandra pas également sur ces surfaces, comme la soudure d'or, mais elle aura la consistance d'une pâte réunie de place en place en petites masses.

Pendant qu'elle est encore chaude, l'étendre au moyen d'un grattoir ou de tout autre outil en acier (un tronçon de lime 3/4 par exemple ferait très bien l'affaire) et gratter soigneusement le bord ou la surface de chaque pièce. On constatera en enlevant l'excédent de soudure que l'on a obtenu ainsi une surface parfaitement étamée.

Rapprochée l'une de l'autre au moyen d'un étau ou de serre-joints, les pièces à souder, les chauffer jusqu'à ce que la soudure soit parfaitement liquide ; à ce moment, serrer à fond la vis de l'étau ou des serre-joints, et laisser refroidir. Après l'opération, le joint est si parfait que, même en limant ou en fraisant les pièces ainsi traitées, il est presque impossible de découvrir où elles ont été soudées ou réparées.

**Brevets d'invention**

**Enregistrements.**

Cl. 64, n° 65942. 12 août 1913, 7 h. p. — Totalisateur. — *Berna Watch Co*, St-Imier (Suisse). Mandataire : A. Mathey-Doret, La Chaux-de-Fonds.

Cl. 71 b, n° 65947. 15 août 1913, 5 h. p. — Encliquetage aux montres. — *Fabrique de montres L. U. C., L. U. Chopard*, Sonvilier (Suisse). Mandataires : Naegeli & Co., Berne.

Cl. 71 f, n° 65948. 15 septembre 1913, 6 h. p. — Montre pouvant être utilisée et comme montre de poche et comme montre-bracelet. — *Camille Bieller*, 29, rue des Éilletts, Bienne (Suisse). Mandataire : A. Mathey-Doret, La Chaux-de-Fonds.

Cl. 73, n° 65949. 10 septembre 1913, 5 3/4 h. p. — Tour à décolleter perfectionné. — *Ulrich Grogg*, mécanicien, Langendorf (Suisse). Mandataire : A. Mathey-Doret, La Chaux-de-Fonds.

**Radiations.**

Cl. 48, n° 27519. Appareil pour la gravure à l'eau forte.

Cl. 65, n° 30225 avec 30225/616. — Pendulette à répétition.

Cl. 71 d, n° 58716. Coq de mouvement de montre avec raquetterie et piton mobile.

Cl. 71 e, n° 50579. Assortiment, pendant et anneau, pour montres.

Cl. 71 f, n° 56635. Montre de poche avec dispositif pour permettre de la porter en bracelet.

Cl. 71 f, n° 63843. Montre.  
Cl. 71 k, n° 59207. Horloge de contrôle pour usage culinaire.  
Cl. 121 a, n° 51719. Dispositif de réveil aux horloges.  
Cl. 121 a, n° 64597. Installation électrique de réveille-matin.

**Liste des dessins et modèles**

**Prolongations.**

N° 16561. 31 mars 1909, 8 h. p. — (II<sup>e</sup> période 1914-1919). — 1 modèle. — Mécanisme de remontage pour montres à grand barillet central. — *Louis Rosat*, La Chaux-de-Fonds (Suisse). Mandataire : A. Mathey-Doret, La Chaux-de-Fonds; enregistrement du 18 mai 1914.

N° 16624. 19 avril 1909, 8 h. p. — (II<sup>e</sup> période 1914-1919). — 2 dessins. — Cadrons émail et fond de boîte de montre. — *Henri Arthur Richardet*, La Chaux-de-Fonds (Suisse); enregistrement du 25 mai 1914.

N° 16693. 10 mai 1909, 8 h. p. — (II<sup>e</sup> période 1914-1919). — 1 modèle. — Calibre de montre. — *Edouard Kummer*, Bettlach (Suisse); enregistrement du 30 mai 1914.

N° 16698. 11 mai 1909, 8 h. p. — (II<sup>e</sup> période 1914-1919). — 1 modèle. — Calibre de montre. *Fabrique d'horlogerie de Fontainemelon*, Fontainemelon (Suisse); enregistrement du 20 mai 1914.

N° 16703. 12 mai 1909, 8 h. p. — (II<sup>e</sup> période 1914-1919). — 1 modèle. — Calibres de montres en toutes grandeurs. — *Ph. Wolf*, Fabrique Auréole, La Chaux-de-Fonds (Suisse); enregistrement du 28 mai 1914.

**Radiations.**

N° 6016. 20 mai 1899. — 5 modèles (solde de 40). Calibres de montres.

N° 6038. 29 mai 1899. — 2 modèles. — Calibres de montres.

N° 10639. 17 mars 1904. — 1 modèle. — Machine à fraiser les fonds et cuvettes de boîtes de montres.

N° 10640. 17 mars 1904. — 1 modèle. — Machine à encocher les charnerons.

N° 10650. 21 mars 1904. — 1 modèle. — Boîte de montre frappe gros reliefs.

N° 10664. 25 mars 1904. — 2 modèles. — Mouvements de montres.

N° 10668. 24 mars 1904. — 1 modèle. — Machine à fraiser les carrures.

N° 10669. 26 mars 1904. — 2 modèles. — Eta-gères pour outils.

N° 10674. 29 mars 1904. — 1 modèle. — Mouvement de montre.

N° 16488. 18 mars 1909. — 1 modèle. — Calibre de montre.

N° 16492. 19 mars 1909. — 1 modèle. — Calibre de montre de poche.

N° 16504. 20 mars 1909. — 1 dessin. — Cadrons décorés de montres et d'horloges.

N° 16519. 23 mars 1909. — 1 modèle. — Monture pour moules en verre pour machines à graver.

N° 16520. 23 mars 1909. — 1 dessin. — Boîte de montre forme octogone.

N° 16544. 26 mars 1909. — 8 modèles. — Cabinets de pendulettes en toutes grandeurs et tous métaux.

*Lithographie - Imprimerie - Papeterie*  
*Fabrique de Registres*

*Naefeli & Co, Chaux-de-Fonds*  
*Léopold Robert 14 et 16*

**Livres d'Etablissage en stock**

Modèle A. 500 pages, 3 cart. à la page, reliure extr.-sol.	fr. 26.—
» AA. 500 » 3 » » » »	fr. 28.—
» B. 500 » 3 » » » »	fr. 19.—
» BB. 500 » 3 » » » »	fr. 21.—
» C. 400 » 6 » » » »	extr.-sol. fr. 30.—
» CC. 400 » 6 » » » »	toile, cour. fr. 25.—
» D. 400 » 6 » » » »	extr.-sol. fr. 30.—
» E. 300 » 12 » » » »	toile, cour. fr. 25.—

Pour le dehors, port en sus. Feuilles spécimens à disposition. Grand choix de modèles spéciaux, livrables sur commande.

**Carnets d'écots de montres, fr. 1.25 pièce.**

**Cote de l'argent**  
*du 23 Juin 1914*

Argent fin en grenailles . . . fr. 106.— le kilo.  
Argent fin laminé fr. 2 par kilo de plus.  
Change sur Paris . . . . . fr. 100.11 1/4

## Remerciements.

Monsieur et Madame G. Süssmann, très touchés des nombreuses marques d'amitié, ainsi que des dépêches, lettres et cartes de félicitations qu'ils ont reçues à l'occasion du mariage de leur fille, tiennent à exprimer ici leurs plus sincères et vifs remerciements à tous ceux qui ont bien voulu y prendre part. Dans cette expression de reconnaissance se joignent les nouveaux mariés Monsieur et Madame Lazare Hantower. 3630

## Bracelets cuir

de fabrication anglaise pour

**Montre-bracelet** H 20041 C 3445

**Dimier Frères & Co**

111, Paix, 111  
La Chaux-de-Fonds

**Dimier Bros & Co**

46, Cannon Street  
LONDON E. C.

Une importante fabrique de pierres fines

**entreprendrait de fortes commandes en glaces saphirs et rubis et rubis bombés scientifiques. Prix très avantageux.**

Offres sous chiffres H 111 ou à Haassenstein & Vogler, Bienne. 3634

Qui achète régulièrement **mouvements ancre 9<sup>3</sup>/<sub>4</sub>** sans seconde, 15 rubis, spiral plat ou Breguet, qualité soignée garantie, prêts pour mettre en boîtes?

Sur demandé, on se chargerait de la mise en boîtes, éventuellement on fournirait la montre complète. Prix très avantageux.

Adresser les offres sous chiffres H 22012 C à Haassenstein & Vogler, La Chaux-de-Fonds. 3637

## A VENDRE, à La Chaux-de-Fonds

Immeuble de construction récente, très bien situé, renfermant habitation et atelier de spécialité industrielle, en pleine prospérité. Convient surtout pour mécanicien, disposant d'un capital de fr. 25 à 30.000. Eventuellement pour un autre genre d'industrie; graveur ou fabricant d'horlogerie. Conditions avantageuses. 3635

Pour tous renseignements, s'adr. par écrit, à l'étude Bersot, Jacot & Chedel, La Chaux-de-Fonds. H 30508 C



**Huile SINE DOLO**

H 20010 C Qualité extra-fine p<sup>r</sup> montres 3074

Huile p<sup>r</sup> Barillets, Pendules et Boîtes à musique

Graisse pour mécanisme de Remontoirs

Fabriquées par **LS ROSAT fils**

fabric. d'horlogerie soignée, LA CHAUX-DE-FONDS.

## Visiteur-Retoucheur

pour petites pièces ancre soignées, est demandé de suite ou époque à convenir.

Fort gage et part au bénéfice.

Offres sous chiffres H 1099 U à Haassenstein & Vogler, Bienne. 3672

## Comptable

Jeune Suisse, correspondant en Français, Allemand, Anglais et Espagnol, cherche place dans une maison sérieuse.

Faire offres sous chiffres H 15432 C, à Haassenstein & Vogler, La Chaux-de-Fonds. 3624

## Acheveur-Termineur

pour petites et gdes pièces, bien au courant de l'achevage de la savonnette or et de la mise en boîte après dorure, et connaissant le mouvement cyl. et ancre cherche engagement sérieux. Ouvrier sérieux et consciencieux. 3626

MM. Haassenstein & Vogler, La Chx-de-Fonds, indiqueront l'adresse.

## Egypte.

Qui fabrique sav. clé simple secret, argent et métal, 1/2 platine, ancre de côté, 18, 19, 20 lig. avec étuis, clef et glace rechange. 3621

Déposer les offres avec dernier prix s. chiffres H 15431 C à Haassenstein & Vogler, La Chaux-de-Fonds.

Important établissement industriel en horlogerie offre place pour visiter la clientèle et faire quelques menus travaux de bureau à personne sérieuse et capable.

Le traitement importe peu pourvu que la personne convienne. L'entrée est à convenir. Inutile de se présenter sans de sérieuses références.

Adresser les offres avec copie des certificats sous chiffres H 21933 C à Haassenstein & Vogler, La Chaux-de-Fonds. 3602

## TABOURETS

en bois (vis en fer.)

Fourn. Alfred Schray, 2355 succ. de C. Heitz, Bâle.

## BREVETS

Marques de fabrique. — Dessins et Modèles industriels

Négociation en tous pays

Dr. jur. Schröder, Ing., Geier & Cie, Ingénieurs-Conseils

Lausanne, Grand Pont, 16

H 6.-72 L Zurich — Aarau — Bâle 3610

Fabrique d'Horlogerie de Fontainemelon  
Fondée en 1823

Ebauches - Finissages - Sertissages

2075 Qualités soignées et courantes H 1972 N

Genres: Clef, Bascule, Remontoir

Mouvements hauts, mi-plats et extra-plats

Calibres classiques, modernes et spéciaux

## Taillage rationnel des Pignons

Nouveaux procédés et nouvelles machines automatiques brevetées permettant d'obtenir sans difficulté des taillages d'une précision extraordinaire, tout en réduisant fortement les prix de main-d'œuvre. Conditions très avantageuses. H 5641 J 3340

André Bechler,

Ingénieur - Constructeur

MOUTIER (Suisse)

## HORLOGER

cherche association dans fabrication d'horlogerie ou la reprise d'une succession. 3636

Offres s. chiffres H 15444 C à Haassenstein & Vogler, La Chaux-de-Fonds.

## Avis aux fabricants

L'atelier James Debrot, Envers, 12, se recommande à Messieurs les Fabricants d'horlogerie pour des cache-poussière, cercles agrandissement, sertissures de cadrans. Travail soigné et prix modérés. 3633

## Grandes Maisons

qui faites terminer, ne sortez pas vos 10 1/2 vue à cylindre sans nous consulter. Travail garanti de confiance et hors concurrence.

Ecrire à H 20040 C à Haassenstein & Vogler, La Chaux-de-Fonds. 3370

## ON CERCHE

fabriques suisses pour faire des commandes de fournitures pour montres et réveils.

S'adress. à Pablo Roure, Calle S. Miguel, 35, Barcelona (Espagne). Références de 1<sup>er</sup> ordre à disposition. 3632

## Georges Wulleumier

La Chaux-de-Fonds

24, Crêt — o — Crêt, 24

Spécialité: Montres système Roskopf, lépines et savonnettes. — Dernière nouveauté, argentées, galonnées, facette, serpentine, etc., etc. H 20043 C Montre ancre, lépine et savonnette, bon marché. 3550

## L'Exposition nationale

absorbe l'attention générale. Cependant je me risque à la réclame suivante:

## Offres d'articles de Copie.

Rouleaux pour la copie, avec pivot ou centre creux (pris par 12 pièces minimum).

Feuilles volantes pour l'écriture à la main ou à la machine.

Lines pour copie, formats français ou allemand, 250, 500 et 1000 feuillets.

Articles Eminens Exterior, Série 1700, 1800 et 2400, ABC, etc. 3616

Accessoires: Mouilleurs, cartons imperméables, buvard, etc.

Prix très modérés et avantageux. H 1065 U

„La Pochette“ Marcel Grumbach Bienne.

## Chaussées

Lanternées ou non lanternées sont fournies avantageusement par H 30012 X 3000

## Rodé-Stucky

80, Rue St-Jean, 80

Genève

Leçons écrites de comptabil. amér. Succès garanti. Prospectus grat. H. Frisch, expert compt., Zurich F 21.

# "LE RARE"

Fabriques d'Horlogerie  
au **Locle** (Suisse)

H 20007 C Succ. de C. BARBEZAT-BAILLOT

Spécialité de Répétitions avec Chronographe-compteur  
ou Chronographe  
sans Quantièmes automates

Pendulettes de voyage et Portefeuilles 8 jours à sonnerie  
Chronographe-Compteur — Rattrapante 3205



## AUREA S. A.

Rue du Parc 150

Téléphone 6.74

**LA CHAUX-DE-FONDS**

Agence au Locle : Avenir 17.

Représentant pour la France, rue Louis Besquel 10, VINCENNES.

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DE

### Décoration de Boîtes de Montres

en tous genres et tous pays

Grandes collections de Nouveautés à disposition

**BUREAU ARTISTIQUE SPÉCIAL**

☐ Modèles réservés sur demande ☐

Fabrique de Bijouterie, Orfèvrerie, Objets d'art

**Bracelets extensibles décorés**

H 20033 C 2035

La Maison ne fait pas la montre.

**RADIUM**

La Fabrique d'Horlogerie

## A. Schlaefli, à Selzach (Suisse)

se charge dès ce jour, de garnir cadrans (points ou chiffres)  
et aiguilles au radium de qualité extra supérieure dont  
l'éclat est remarquable de puissance.

**RADIUM**

**RADIUM**

**RADIUM**

MANUFACTURE d'HORLOGERIE de HÖLSTEIN

**CATTIN & CHRISTIAN**

1914  
1 MILLION 200.000  
MONTRES ROSKOPF

1913 985.000  
1912 815.000  
1911 744.000  
1910 695.000  
1909 625.000  
1908 546.000  
1907 452.000  
1906 365.000  
1905 286.000  
1904 216.000

**G. TAVERNA, MILAN**

H 20031 C 14, via Carlo Alberto 3188

**Montres or et argent**  
pour l'Italie et l'exportation  
Achats en gros. Liquidations.



Manufacture de Pendules de Voyage

**Duverdrey & Bloquel**

Marque „Lion“ Usines à Maison fondée en 1830  
St-Nicolas d'Aliermont (Seine inf.)

Pendulettes 8 jours, cyl. et ancre simples, à réveil, sonnerie, répétition. H 22788 C

Réveils 8 jours, Bayard.

Baromètres. Compteurs.

Catalogues et prix-courants s. demande

Représentant exclusif pour la Suisse :  
CH. COURVOISIER, Léopold Robert, 30  
LA CHAUX-DE-FONDS.

**FABRIQUE DE ROUES**

Roues plates ou à canons, croisées anglées ou non, étoiles, Lunes, porte-lunes pour quantités, roues pour montres sans aiguilles à colonnes, acier pour chronographes. 2440

Travail soigné. taximètres, compteurs. Prix modérés

Ancienne Maison A. PIGUET, fondée en 1861

Robert MEYLAN, Le Brassus (Val-de-Joux)

**FABRIQUE DE BOITES**  
de MONTILIER

Boîtes métal et acier en tous genres, livrées brutes ou finies, qualités bon courant et soignées.

**Spécialités :**

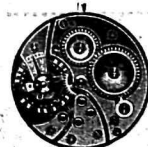
- Boîtes avec fonds et lunettes à vis. H 5751 F 2564
  - Boîtes **Swing Ring** pour mouvements à mise à l'heure négative, grandeurs américaines.
  - Boîtes-calottes en tous genres pour montres de sport et montres-portefeuilles.
  - Boîtes-contours pour montres-boules en toutes grandeurs.
- De nouvelles installations et un outillage perfectionné permettent d'assurer aux commandes une exécution prompte et irréprochable.

**FABRIQUES D'HORLOGERIE**  
**THOMMEN S.A.**

Succursale La Chaux-de-Fonds

Rue Numa Droz, 171. Téléph. 1557

offrent leur  
**Spécialité :**



**Mouvement 8 lig. ancre soigné**

construit par procédés mécaniques

H 20045 C 3582

**Nouvelle Montre 8 Jours**  
de précision

Marque déposée

Se fait en montres de poche, portefeuille, montres-autos, landaulets.  
Catalogue à disposition.

**Manufacture d'Horlogerie**  
**L. SANDOZ-VUILLE**

Le Locle (Suisse)

Montres 8 Jours „Presto“  
Balancier visible

Montres 1 jour Réveil  
etc. H 20061 C 2330

Fabrication de secrets à vis et américains, or, argent, métal

Le seul atelier faisant absolument tous les genres. H 6923 J  
Production journalière 2 à 3 grosses. Force électrique. 2650

**Voegeli & fils, Renan** (Jura Bernois)

Compagnie d'assurances  
cherche 3604

# Agent général

Place **Chaux-de-Fonds**  
Préférence sera donnée à Israélite.  
Fortes Commissions avec portefeuille.  
S'adresser sous chiffres **U 4715 Q** à  
**Haasenstein & Vogler, Berne.**

## AVIS

Maison importante de fabrication et exportation d'horlogerie du Jura bernois demande un

### chef de bureau

connaissant bien la comptabilité, la correspondance allemande et française. Place stable et d'avenir.

Adresser offres et références, sous chiffres **H 6049 J**, à **Haasenstein & Vogler, St-Imier.** 3623

Pour développer son industrie, une fabrique de boîtes demande un

### Associé ou Commanditaire

avec un apport de 4 à 5000 francs.

Adresser les offres, sous chiffres **H 21971 C**, à **Haasenstein & Vogler, La Chaux-de-Fonds.** 3619

Importante fabrique suisse offre à vendre après inventaire, des lots conséquents en

## Acier rapide et acier 1<sup>re</sup> qualité pour outils

dans tous les degrés de dureté  
**au dessous du prix coûtant**

La liste des marchandises disponibles sera expédiée sur demande faite s. chiff. **S4248 Q** à **Haasenstein & Vogler, Bâle.** 3536

Fabrique d'horlogerie compliquée

**Walter Meylan, 4, Jacob Brandt, Chaux-de-Fonds**

Répétitions à quarts et minutes syst. à tirages et poussoirs silencieux. - Chronographes, carillons, quantièmes, automates. - Nouveautés: Répétitions quarts et minutes 17 lig. extra plates. 3120 «Concerto» déposé. Téléphone 713. Rhabillages. H 20009 C

## AVIS

### aux Fabricants de Boîtes

Pour cause de santé, on offre à vendre ou à louer une fabrication de boîtes métal et acier, brutes et finies, en pleine exploitation, située dans le Jura bernois. Travail assuré. Conditions de reprise faciles.

Adresser offres et références, sous chiffres **H 6048 J**, à **Haasenstein & Vogler, St-Imier.** 3622

## ANCRE ROBERT

Lignes 8 <sup>3</sup>/<sub>4</sub> et 10 <sup>1</sup>/<sub>2</sub>

H 1075 U

Hauteur 17/12, 20/12

3615

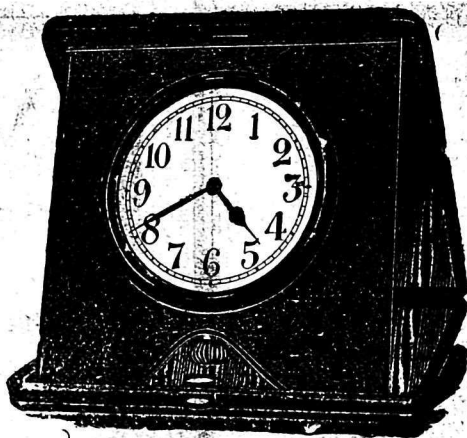
avec et sans boîtes

**M. FLAIG, Bienne**

## Horlogerie

Fabricant fournissant mouvements ancre 8 et 9 lignes, extra soignés, désire entrer en relation avec bonne maison. Accepterait terminage.

Adresser les offres sous chiffres **H 15418 C** à **Haasenstein & Vogler, La Chaux-de-Fonds.** 3605



Fabrique d'Horlogerie soignée

## Gindrat-Delachaux & Cie

132, rue du Parc

LA CHAUX-DE-FONDS (Suisse)

FABRIQUE HUITAINE

Marques: HUITAINE, RAMA, OBSERVATOR

Spécialité: H 20068 C 2615

## MONTRES 8 JOURS

Ancre, cylindre, tous genres, toutes grandeurs, et pour tous pays

### Montres pour Automobiles



Montre Portefeuille ou Pochette

dite Montre de voyage

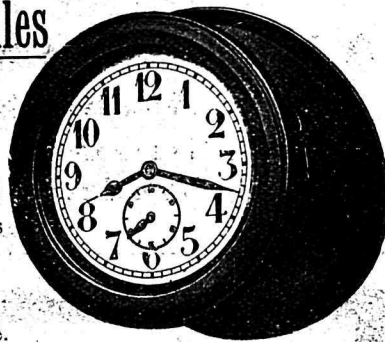
Montre Presse-lettres

BOULES CRISTAL. - PENDULETTES

Mouvements ronds et rectangulaires à remontoir ou à clé

Catalogue illustré franco sur demande.

Dessins au 1/4 de grandeur naturelle.



## EMPLOYÉ

32 ans, très énergique, comptable - correspondant expérimenté et habile, au courant à fond de la fabrication et de tous travaux s'y rattachant, bon organisateur, cherche situation de suite ou époque à convenir dans bonne maison. Peut fonctionner comme **chef de bureau ou de fabrication.** Sérieuses références. Adresser offres sous chiffres **H 5987 J** à **Haasenstein & Vogler, St-Imier.** 3590

## Je cherche

des mouvements de montres pour être introduits dans de petites boîtes en onyx, ainsi que de gracieux petits animaux en bronze fin, tels que oiseaux, etc., pour l'ornementation d'objets divers en beau marbre d'onyx hongrois. Je fournis de magnifiques objets, d'art industriel, construits avec ces matériaux. On accepte aussi, très volontiers, des commandes d'après dessins. S'adresser à W. Knop, fabricant d'onyx, à Korond (Hongrie).

## Visiteur-Acheveur,

connaissant toutes les parties de la montre ancre et cylindre, ainsi que la répétition et le rhabillage de l'étranger, cherche place de suite, ou pour époque à convenir, au besoin se chargerait de la direction de fabrication. 3612 Off. s. chiff. **H 15422 C** à **Haasenstein & Vogler, La Chx-de-Fds.**

## Employé

avec grande pratique pour maison d'horlog. d'export., bien au courant des écritures est demandée. 3625

Offres, Numa Droz, 151 (2<sup>e</sup> ét.), La Chx-de-Fonds.

## Vos représentants à l'étranger

seront secondés efficacement par la **publicité** constante dans la

**Süddeutschen Uhrmacher-Zeitung, Augsburg**

Représentation: 3296

**Horlogerie E. Feldmann-Taubé, Bienne**

## Attention

Les fournisseurs de toutes les parties détachées du mouvement, tels que pignons, vis, axes, tiges d'ancre, tiges de remontoir, roues d'angle, pitons d'acier, etc., pour calibres 7, 8, 9 et 10<sup>m</sup> ancre, sont priés de faire leurs offres détaillées avec prix à la Fabrique d'horlogerie

"LA GLYCINE", Chemin de la Champagne, Bienne.

Bureaux et ateliers provisoires, rue Dufour, 61.

De même pour Messieurs les monteurs de boîtes or et argent, fabricants de bracelets en tous genres, or, argent et cuir, décorateurs, ainsi que fabricants de cadrans métal et émail, en bonne qualité. H 1091 U 3618

## Fabrique de BOITES OR

tous genres, tous titres, tous pays 3540

## Leuba Frères, Renan

Téléph. Chaux-de-Fonds 22.05 Prix modérés

Spécialité de caillottes p<sup>r</sup> bracelets, genre anglais, etc. Nous nous chargeons du **contrôle anglais** aux meill. cond. **Prix spéciaux** pour grandes séries. Ouvrage soigné. Livraison rapide. H 5323 J

**Pressant.** Maison italienne désire entrer en relations avec fabricant de montres Roskopf, genre bon courant.

Achèterait également des montres 19 lignes ancre, boîtes métal, genres courants. 3608

Paiement comptant.

Offres écrites sous chiffres **H 15424 C** à **Haasenstein & Vogler, La Chaux-de-Fonds.**

Forte maison de gros, désirent entamer **exportation** aux Indes Néerlandaises, demande offres détaillées pour ce marché, aussi en montres compliquées et nouveautés. 3613

Correspondance française s. chiffres **H 21947 C** à **Haasenstein & Vogler, La Chaux-de-Fonds.**

**BANQUE FÉDÉRALE**

(SOCIÉTÉ ANONYME)

**LA CHAUX-DE-FONDS**Sièges: ZÜRICH, BERNE, BALE, ST-GALL, GENÈVE, LAUSANNE,  
VEVEY, LA CHAUX-DE-FONDS.

Capital social: 36.000.000 Réserves: fr. 8.500.000

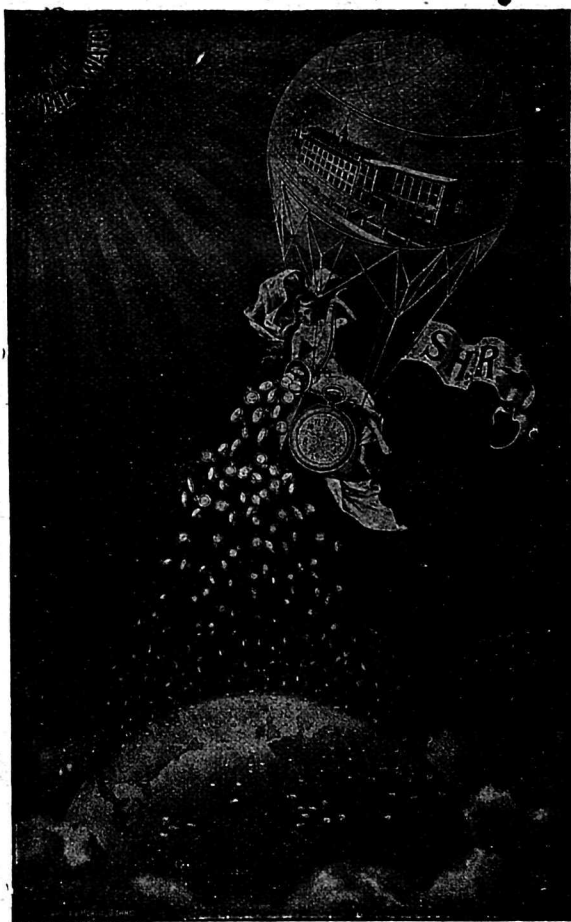
Ouverture de comptes-courants débiteurs et créanciers.  
Escomptes et recouvrements d'effets sur la Suisse et l'Étranger.  
Dépôts d'argent à vue et à terme de 3 à 4 1/4%. H 20066 C 2520Achat et vente de titres et coupons. | Matières précieuses.  
Avances sur titres suisses et | Garde de titres et leur gérance.  
étrangers. | Coffrets à louer (Safe-Deposit).

Haute Précision  
**AUDEMARS, PIGUET & CO**  
BRASSUS et GENÈVE  
Complicquées 3270  
Archi-plates  
H 21453 L Bulletins d'Observatoires

**SOCIÉTÉ HORLOGÈRE RECONVILIER**

3130

Reconvilier Watch Co (S. A.) H 5096 J

Tous les genres **Roskopf**Tous les genres **Roskopf**

Essayer notre montre  
**C'est l'adopter**

**On cherche  
preneurs sérieux**

pour mouvements et montres 9 lig. ancre, joli  
calibre, et concessionnerait encore le monopole  
pour certains pays.

Adresser les offres sous chiffres S 644 Y à Haenstein &  
Vogler, La Chaux-de-Fonds. 3620

**Aegler S.A., Bienne (Suisse)**

2230

(Maison fondée en 1878)

H 1463 U

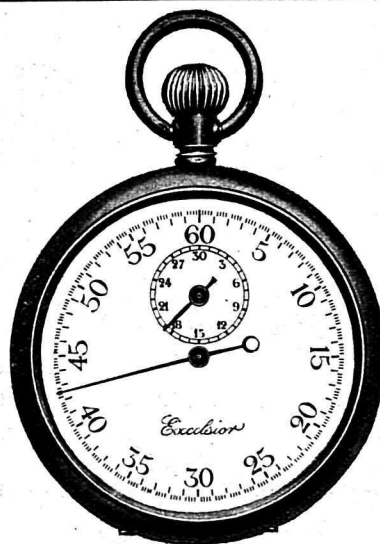
Fabrique de Montres de Dames

**Rebberg, Final, Rolex**

7 lig., 9 lig., 10 lig., 11 lig., 12 lig., 13 lig.

Montres de poche, bracelets, boutons, pendants, en tous métaux.

Bureau de vente à La Chaux-de-Fonds:

**Rue Daniel JeanRichard, 43****Compteurs de Sport**

tous genres

**RÉPÉTITIONS**

quarts et minutes

Demander échantillons et prix

à la Fabrique 3295

**Jeanneret-Brehm & Co****St-Imier (Suisse)**

Usine du Parc

**Fabrication d'Horlogerie**

2025

en petites pièces ancre

H 20052 C

10 1/2 et 11 lignes; Boîtes argent, acier, métal, plaqué or garanti 10 ans.

Façons tonneaux, décors en tous genres.

**A. BARFUSS**

Fritz Courvoisier, 3 -- LA CHAUX-DE-FONDS -- Fritz Courvoisier, 3

**On demande représentants.****Banque Populaire Suisse**

(Schweizerische Volksbank)

Domiciles à:

Saignelégier, Porrentruy, Tramelan,

St-Imier, Moutier, Delémont, Tavannes

Bâle, Berne, Fribourg, St-Gall, Genève, Lausanne,

Montreux, Uster, Wetzikon, Winterthour et Zurich

Capital Social et Réserves: **Fr. 80 Millions**

Réception de dépôts à vue et à terme.

Emission d'obligations (Bons de caisse).

Prêts et crédits en compte-courants.

Escompte et encaissement d'effets de com-  
merce, billets, coupons, etc.

Matières or et argent.

1303

H 180 Y

Ordres de bourse.

Change de valeurs étrangères.

Achat, Vente et Garde de titres, valeurs, etc.

— Casiers - compartiments de coffres - forts en location. —

Conditions avantageuses. — Discrétion absolue.